

# BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

MARS  
2019

## PRINCIPALES TENDANCES

A fin mars 2019 et en comparaison avec la même période de 2018, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après :

### Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes ordinaires de 11,8% provenant de :

- 1- la hausse des recettes douanières de 5,4% : droits de douane (-6,3%), TVA à l'importation (+4,4%) et taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (+16,1%) ;
- 2- l'accroissement de la TIC sur les tabacs manufacturés (+39%) et la hausse des autres TIC (+7,9%) ;
- 3- l'augmentation de la fiscalité domestique de 7,9% :
  - IS (-0,4%), sachant qu'à fin mars 2018 l'IS avait enregistré une baisse de 16,9% par rapport à son niveau à fin mars 2017 (15 MMDH contre 18 MMDH). A fin mars 2019, les restitutions de l'IS sont de 67 MDH contre 115 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2017, les demandes de restitution de l'IS ont été de 3,9 MMDH ;
  - IR (+9,2%) ;
  - TVA à l'intérieur (+6,8%) : à fin mars 2019, les remboursements (part supportée par les collectivités territoriales comprise) sont de 3.739 MDH contre 1.816 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2017, les demandes de remboursement de TVA ont été de 33,2 MMDH ;
  - droits d'enregistrement et timbre (-4,7%) ;
  - et majorations de retard (+17,1%).

Les recettes au titre de la contribution sociale de solidarité sur les bénéficiaires ont été de 1.899 MDH.

- 4- la hausse des recettes non fiscales de 106,6% en raison notamment de l'augmentation des versements des comptes spéciaux du Trésor (CST) au profit du budget général (1.055 MDH contre 312 MDH), des recettes de monopoles (851 MDH contre 293 MDH) et des recettes en atténuation de dépenses de la dette (689 MDH contre 177 MDH).

### Au niveau des dépenses

- un taux d'engagement global des dépenses de 33% et un taux d'émission sur engagements de 64%, contre respectivement 34% et 67% un an auparavant ;
- des dépenses ordinaires émises en hausse de 6,6%, en raison de l'augmentation de 3,4% des dépenses de biens et services, due à la hausse de 0,4% des dépenses de personnel et de 8,2% des autres dépenses de biens et services, de la hausse de 36,8% des émissions de la compensation et de 92,1% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conjuguée à la baisse de 3,1% des charges en intérêts de la dette.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (part supportée par les collectivités territoriales comprise) est de 3.743 MDH contre 1.819 MDH à fin mars 2018.

- des dépenses d'investissement émises en augmentation de 10,2%, passant de 19,3 MMDH à fin mars 2018 à 21,3 MMDH à fin mars 2019, en raison de la hausse de 22,3% des charges communes et de la baisse de 3,4% des dépenses des ministères.

### Soldes du Trésor

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 4,9 MMDH contre un solde positif de 1,8 MMDH un an auparavant ;
- un déficit du Trésor de 3,6 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 12,8 MMDH dégagé par les CST et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un déficit du Trésor de 9,8 MMDH à fin mars 2018 compte tenu d'un solde positif de 7,8 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

## SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

(Hors TVA des collectivités territoriales)

En millions de dirhams

	Mars 2018	LF 2019	Mars 2019	Taux de réalisation	Variation en %
<b>1- RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>56 814</b>	<b>252 223</b>	<b>63 505</b>	<b>25,2%</b>	<b>11,8%</b>
<b>1.1- Recettes fiscales<sup>(1)</sup> :</b>	<b>54 948</b>	<b>230 646</b>	<b>59 649</b>	<b>25,9%</b>	<b>8,6%</b>
Impôts directs	25 910	103 378	28 773	27,8%	11,0%
Impôts indirects	20 836	99 488	23 095	23,2%	10,8%
Droits de douane	2 243	9 744	2 101	21,6%	-6,3%
Droits d'enregistrement et de timbre	5 959	18 036	5 680	31,5%	-4,7%
<b>1.2- Recettes non fiscales :</b>	<b>1 866</b>	<b>21 577</b>	<b>3 856</b>	<b>17,9%</b>	<b>106,6%</b>
Monopole et participations	293	11 450	851	7,4%	190,4%
Privatisation	0	5 000	0		
Domaine	83	355	76	21,4%	-8,4%
Autres recettes <sup>(2)</sup>	1 490	4 772	2 929	61,4%	96,6%
<b>2- DEPENSES ORDINAIRES<sup>(3)</sup></b>	<b>54 984</b>	<b>243 649</b>	<b>58 602</b>	<b>24,1%</b>	<b>6,6%</b>
<b>2.1- Biens et services :</b>	<b>45 237</b>	<b>186 714</b>	<b>46 796</b>	<b>25,1%</b>	<b>3,4%</b>
Personnel	27 522	112 159	27 622	24,6%	0,4%
Autres biens et services <sup>(3)</sup>	17 715	74 555	19 174	25,7%	8,2%
<b>2.2- Intérêts de la dette :</b>	<b>5 799</b>	<b>28 031</b>	<b>5 617</b>	<b>20,0%</b>	<b>-3,1%</b>
Intérieure	5 310	24 175	5 037	20,8%	-5,1%
Extérieure	489	3 856	580	15,0%	18,6%
<b>2.3- Compensation<sup>(3)</sup></b>	<b>2 522</b>	<b>18 370</b>	<b>3 451</b>	<b>18,8%</b>	<b>36,8%</b>
<b>2.4- Rembours. dégrèv.et restitut. fiscaux</b>	<b>1 426</b>	<b>10 534</b>	<b>2 738</b>	<b>26,0%</b>	<b>92,1%</b>
<b>3- SOLDE ORDINAIRE</b>	<b>1 830</b>	<b>8 574</b>	<b>4 902</b>		
<b>4- INVESTISSEMENT<sup>(3)</sup></b>	<b>19 341</b>	<b>73 373</b>	<b>21 310</b>	<b>29,0%</b>	<b>10,2%</b>
<b>5- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR</b>	<b>7 526</b>	<b>685</b>	<b>12 476</b>		
<b>6- SOLDE DES SEGMA</b>	<b>230</b>	<b>0</b>	<b>346</b>		
<b>7- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL<sup>(4)</sup></b>	<b>-9 755</b>	<b>-64 114</b>	<b>-3 586</b>		
<b>8- VARIATION DES INSTANCES</b>	<b>-6 736</b>	<b>0</b>	<b>-6 023</b>		
<b>9- BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT</b>	<b>-16 491</b>	<b>-64 114</b>	<b>-9 609</b>		
<b>10- FINANCEMENT INTERIEUR :</b>	<b>19 198</b>	<b>41 032</b>	<b>11 368</b>		
Dont :					
Adjudications	11 754		9 232		
Dépôts au Trésor	1 039		-2 304		
Compte courant à BAM	-127		-989		
<b>11- FINANCEMENT EXTERIEUR :</b>	<b>-2 707</b>	<b>23 082</b>	<b>-1 759</b>		
Tirages et dons	167	28 200	1 053		
Amortissement	-2 874	-5 118	-2 812		

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés

(2) les autres recettes se composent des fonds de concours, des recettes en atténuation de dépenses, de la redevance gazoduc et des recettes diverses des différents ministères

(3) les dépenses sont présentées sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés par les comptables assignataires, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances)

(4) tel qu'il ressort des recettes prévues et des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2019

## RECETTES ORDINAIRES

	Mars 2018	LF 2019	Mars 2019	Taux de réalisation	Variation en %
<b>RECETTES FISCALES<sup>(1)</sup></b>	<b>54 948</b>	<b>230 646</b>	<b>59 649</b>	<b>25,9%</b>	<b>8,6%</b>
<b>IMPÔTS DIRECTS</b>	<b>25 910</b>	<b>103 378</b>	<b>28 773</b>	<b>27,8%</b>	<b>11,0%</b>
<i>Taxe Professionnelle</i>	28	338	39	11,5%	39,3%
<i>Impôt sur les Sociétés</i>	14 971	52 456	14 904	28,4%	-0,4%
<i>Impôt sur le Revenu</i>	10 520	44 701	11 490	25,7%	9,2%
<i>Taxe d'Habitation</i>	4	33	4	12,1%	
<i>Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéficiaires</i>	0	2 007	1 899	94,6%	
<i>Majorations de retard</i>	368	3 831	431	11,3%	17,1%
<i>Autres<sup>(2)</sup></i>	19	12	6	50,0%	-68,4%
<b>DROITS DE DOUANE<sup>(*)</sup></b>	<b>2 243</b>	<b>9 744</b>	<b>2 101</b>	<b>21,6%</b>	<b>-6,3%</b>
<b>IMPÔTS INDIRECTS</b>	<b>20 836</b>	<b>99 488</b>	<b>23 095</b>	<b>23,2%</b>	<b>10,8%</b>
<b>TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION<sup>(*)</sup> :</b>	5 805	29 491	7 233	24,5%	24,6%
<i>Tabacs manufacturés<sup>(*)</sup></i>	2 276	11 055	3 163	28,6%	39,0%
<i>Produits énergétiques<sup>(*)</sup></i>	3 198	16 608	3 713	22,4%	16,1%
<i>Autres<sup>(*)</sup></i>	331	1 828	357	19,5%	7,9%
<b>TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :</b>	15 031	69 997	15 862	22,7%	5,5%
<i>à l'intérieur</i>	6 926	29 133	7 400	25,4%	6,8%
<i>à l'importation<sup>(*)</sup></i>	8 105	40 864	8 462	20,7%	4,4%
<b>DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE</b>	<b>5 959</b>	<b>18 036</b>	<b>5 680</b>	<b>31,5%</b>	<b>-4,7%</b>
<b>RECETTES NON FISCALES</b>	<b>1 866</b>	<b>21 577</b>	<b>3 856</b>	<b>17,9%</b>	<b>106,6%</b>
<i>Domaine</i>	83	355	76	21,4%	-8,4%
<i>Monopoles et participations</i>	293	11 450	851	7,4%	190,4%
<i>Privatisation</i>	0	5 000	0	0,0%	
<i>Fonds de concours</i>	42	0	147		250,0%
<i>Recettes en atténuation de dépenses de la dette</i>	177	1 026	689	67,2%	289,3%
<i>Redevance gazoduc<sup>(*)</sup></i>	482	1 508	436	28,9%	-9,5%
<i>Recettes diverses<sup>(3)</sup></i>	789	2 238	1 657	74,0%	110,0%
<b>TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>56 814</b>	<b>252 223</b>	<b>63 505</b>	<b>25,2%</b>	<b>11,8%</b>

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés.

(2) les autres impôts directs se composent pour l'essentiel de la taxe de licence sur les débits de boissons

(3) les recettes diverses sont constituées des recettes des différents ministères notamment les amendes transactionnelles et forfaitaires, les droits de chancelleries, etc... A partir de 2016, les recettes diverses tiennent compte des versements de certains CST et SEGMA au budget général, en application des dispositions de la loi organique relative à la loi de finances qui interdit les versements entre SEGMA et entre SEGMA et CST (article 22), entre CST et entre CST et SEGMA (article 27). Des versements peuvent être effectués au profit du budget général à partir des SEGMA et des CST (articles 22 et 27).

(\*) A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32). Pour les besoins de comparaison, les données à fin mars 2018, établies sur la base des recettes constatées, ont été retraitées par les services de l'ADII selon l'optique encaissement.

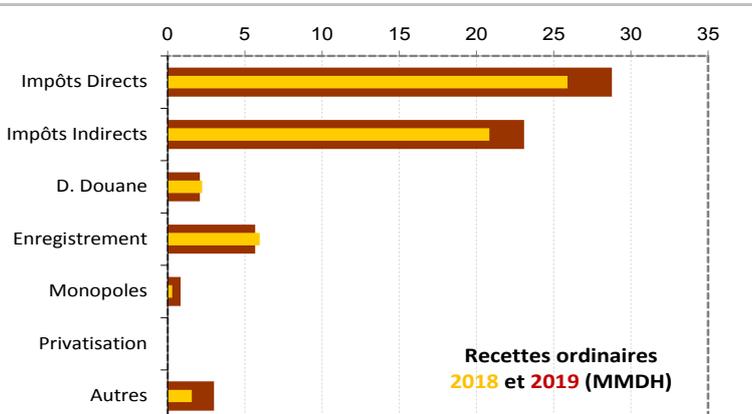
La situation des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin mars 2019 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires de 11,8% et une augmentation des dépenses ordinaires émises de 6,6%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 4,9 MMDH.

Compte tenu d'un besoin de financement de 9,6 MMDH et d'un flux net négatif du financement extérieur de 1,8 MMDH, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 11,4 MMDH.

## 1-RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires se sont établies à 63,5 MMDH contre 56,8 MMDH à fin mars 2018, en augmentation de 11,8%.

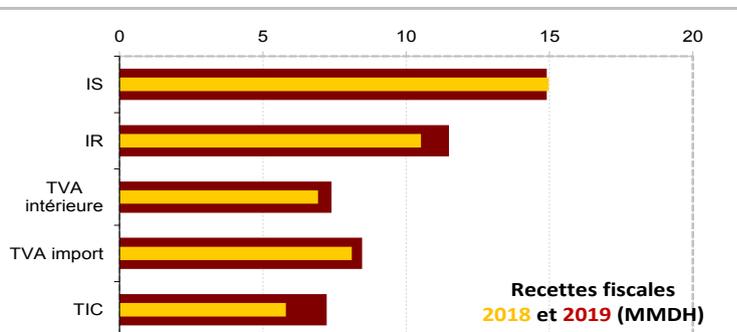
Ceci s'explique par la hausse des impôts directs de 11%, des impôts indirects de 10,8% et des recettes non fiscales de 106,6%, conjuguée à la baisse des droits de douane de 6,3% et des droits d'enregistrement et de timbre de 4,7%.



### 1.1- RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales ont été de 59,6 MMDH contre 54,9 MMDH à fin mars 2018, en augmentation de 8,6%.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la hausse des recettes douanières de 5,4% et de la fiscalité domestique de 7,9%.



#### 1.1.1-RECETTES DOUANIERES<sup>1</sup>

Les recettes douanières (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 14,3 MMDH à fin mars 2019 contre 13,5 MMDH un an auparavant, en hausse de 5,4% ou +730 MDH par rapport à leur niveau à fin mars 2018.

##### - Droits de douane

Les recettes des droits de douane réalisées à fin mars 2019 ont atteint 2.101 MDH contre 2.243 MDH un an auparavant, soit une baisse de 6,3% ou -142 MDH.

##### - TVA à l'importation

Les recettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 8,5 MMDH à fin mars 2019 contre 8,1 MMDH à fin mars 2018, enregistrant ainsi une augmentation de 4,4% ou +357 MDH.

La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une hausse de 10,5% ou +143 MDH et celle sur les autres produits une augmentation de 3,2% ou +214 MDH.

##### - TIC sur les produits énergétiques

La TIC sur les produits énergétiques a atteint 3,7 MMDH contre 3,2 MMDH, en hausse de 16,1% par rapport à son niveau de fin mars 2018 ou +515 MDH.

#### 1.1.2- FISCALITE DOMESTIQUE

Les recettes réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 41,9 MMDH à fin mars 2019 contre 38,8 MMDH à fin mars 2018, soit une augmentation de 7,9% ou +3,1 MMDH.

<sup>1</sup> A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32). Pour les besoins de comparaison, les données à fin mars 2018, établies sur la base des recettes constatées, ont été retraitées par les services de l'ADII selon l'optique encaissement.

### - Impôt sur les sociétés

Les recettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 14,9 MMDH à fin mars 2019 contre 15 MMDH un an auparavant, en diminution de 0,4% ou -67 MDH, sachant qu'à fin mars 2018 l'IS avait enregistré une baisse de 16,9% par rapport à son niveau à fin mars 2017 (15 MMDH contre 18 MMDH).

A fin mars 2019, les restitutions de l'IS sont de 67 MDH contre 115 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2017, les demandes de restitution de l'IS ont été de 3,9 MMDH<sup>2</sup>.

### - Impôt sur le revenu

Les recettes de l'IR à fin mars 2019 ont enregistré une hausse de 9,2% par rapport à leur niveau à fin mars 2018 (11,5 MMDH contre 10,5 MMDH), soit +970 MDH.

Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une diminution de 16,1% ou -163 MDH par rapport à leur niveau de 2018 (849 MDH contre 1.012 MDH).

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une diminution de 3,9%.

Recettes de l'Impôt sur le Revenu			
	Mars 2018	Mars 2019	Evolution en %
<b>IR total</b>	<b>10 520</b>	<b>11 490</b>	<b>9,2%</b>
dont IR prélevé par la DDP	2 127	2 043	-3,9%

### -Contribution sociale de solidarité sur les bénéfiques

A fin mars 2019, les recettes au titre de la contribution sociale de solidarité sur les bénéfiques ont été de 1.899 MMDH.

### -TVA à l'intérieur

Les recettes générées par la TVA à l'intérieur à fin mars 2019 se sont établies à 7,4 MMDH contre 6,9 MMDH un an auparavant, soit une hausse de 6,8% ou +474 MDH, étant précisé qu'à fin décembre 2017, les demandes de remboursement de la TVA ont été de 33,2 MMDH<sup>3</sup>.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur a été de 3.739 MDH à fin mars 2019 contre 1.819 MDH à fin mars 2018, soit +1.920 MMDH. Les remboursements de TVA (3.739 MDH) sont imputés à raison de 70% au budget général, soit 2.617 MDH, et de 30% au compte d'affectation spéciale « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA », soit 1.122 MDH.

### - Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes provenant des droits d'enregistrement et du timbre ont été de 5.680 MDH à fin mars 2019 contre 5.959 MDH un an auparavant, soit une diminution de 4,7% ou -279 MDH.

### -Autres impôts directs

Les autres impôts directs ont enregistré une augmentation de 14,6% résultant principalement de la hausse de 17,1% des majorations de retard ou +63 MDH.

## 1.2-RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales se sont établies à 3.856 MDH contre 1.866 MDH un an auparavant, en hausse de 106,6% ou +2 MMDH, en raison notamment de l'augmentation des versements des CST au profit du budget général (1.055 MDH contre 312 MDH), des recettes de monopole (851 MDH contre 293 MDH) et des recettes en atténuation des dépenses de la dette (689 MDH contre 177 MDH).

### - Monopoles et participations

Les recettes des monopoles et participations ont été de 851 MDH à fin mars 2019 contre 293 MDH à fin mars 2018, soit +558 MDH. Ces recettes ont été versées par Bank Al-Maghrib (521 MDH contre 235 MDH), l'ANRT (150 MDH) et l'ONDA (100 MDH).

Produit des monopoles et participations				
	2018	LF 2019	2019	Taux de réalis.
<b>B.A.M</b>	235	612	521	85,1%
<b>O.C.P</b>	0	2 500	0	0,0%
<b>ANCFCC</b>	0	3 000	0	0,0%
<b>C.D.G</b>	0	100	0	0,0%
<b>Autres</b>	58	3 938	330	8,4%
<b>TOTAL</b>	<b>293</b>	<b>11 450</b>	<b>851</b>	<b>7,4%</b>

<sup>2</sup> Données de la Direction Générale des Impôts

<sup>3</sup> Données de la Direction Générale des Impôts

### - Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une augmentation de 96,6%, due à la hausse des versements des CST au profit du budget général (1.055 MDH contre 312 MDH), des recettes en atténuation des dépenses de la dette (689 MDH contre 177 MDH) et des fonds de concours (147 MDH contre 42 MDH).

### Structure des recettes ordinaires nettes

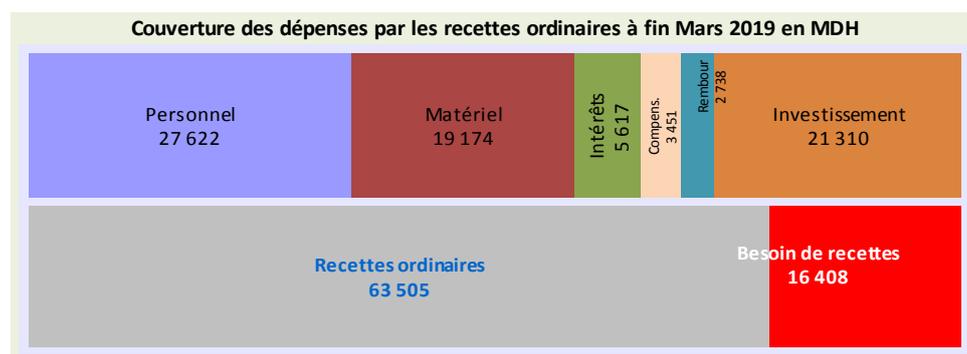
A fin mars 2019, les dix principales natures de recettes nettes ci-après représentent 94,9% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 14,8 MMDH, l'IS constitue la première source des recettes du budget de l'Etat.

**Principales natures de recettes nettes du budget général à fin Mars 2019**

	Nature	Recettes ordinaires en millions DH	Evol en %	Structure
1	Impôt sur les sociétés	14 842	▼ 0,2%	24,4%
	Taxe sur la valeur ajoutée	13 242	▼ 3,8%	21,8%
	- à l'importation	8 459	▲ 4,4%	13,9%
2	- à l'intérieur	4 783	▼ 15,4%	7,9%
3	Impôt sur le revenu	11 475	▲ 9,2%	18,9%
4	Droits d'enregistrement	5 680	▼ 4,7%	9,3%
5	TIC prod. énergétiques	3 710	▲ 16,3%	6,1%
6	TIC tabacs manufacturés	3 163	▲ 39,0%	5,2%
7	Droits de douane	2 095	▼ 6,6%	3,4%
8	Contribution de solidarité	1 899		3,1%
9	Monopoles	851	▲ 190,4%	1,4%
10	Recettes en atténuation de dépenses	689	▲ 289,3%	1,1%

### Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

A fin mars 2019, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a été de 108,4% contre 103,3% un an auparavant. Ainsi, à fin mars 2019, 43,5% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 30,2% aux dépenses de matériel, 8,8% aux intérêts de la dette, 5,4% aux émissions de la compensation et 4,3% aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscales.



Ainsi, une partie des dépenses émises au titre du budget de l'Etat a été financée principalement par le recours à l'emprunt.

## 2- DEPENSES

Sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés), l'exécution des dépenses de l'Etat se présente comme suit :

### 2.1- ENGAGEMENTS

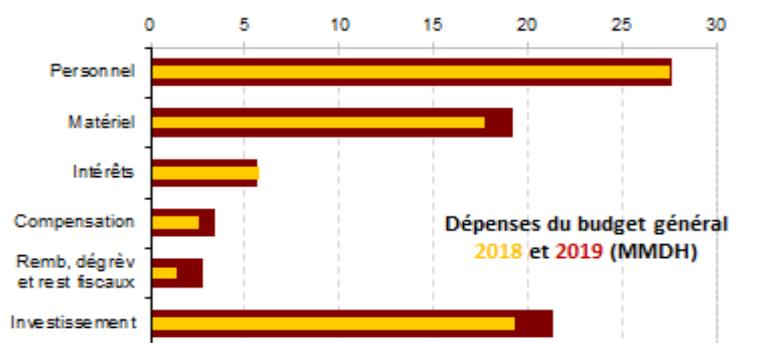
A fin mars 2019, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 161 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 33% contre 34% à fin mars 2018. Le taux d'émission sur engagements a été de 64% contre 67% un an auparavant.

	Situation des engagements <sup>(*)</sup> de dépenses 2019				
	Crédits Disponibles	Engagements	Emissions	Taux d'engagement	Taux d'émission sur engagement
	1	2	3	(2) / (1)	(3) / (2)
<b>Fonctionnement</b>	215 815	70 545	52 985	33%	75%
<b>Investissement</b>	82 851	33 937	21 310	41%	63%
<b>C.S.T</b>	118 842	43 127	15 904	36%	37%
<b>SEGMA</b>	2 014	610	117	30%	19%
<b>Dette</b>	67 244	12 791	12 791	19%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>486 766</b>	<b>161 010</b>	<b>103 107</b>	<b>33%</b>	<b>64%</b>

(\*) Intégrant des émissions non soumises à engagement (personnel, dette, ...)

## 2.2- DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 87,1 MMDH à fin mars 2019, en hausse de 9,2% par rapport à leur niveau à fin mars 2018, en raison de l'augmentation de 7,7% des dépenses de fonctionnement, de 10,2% des dépenses d'investissement et de 14% des charges de la dette budgétisée<sup>4</sup>.



DEPENSES EMISES AU TITRE DU BUDGET GENERAL					
	2018	LF 2019	2019	Réalisé	Variation
<b>Fonctionnement</b>	49 185	215 618	52 985	25%	7,7%
<b>Investissement</b>	19 341	73 373	21 310	29%	10,2%
<b>Dette</b>	11 221	67 244	12 791	19%	14,0%
<b>TOTAL</b>	<b>79 747</b>	<b>356 235</b>	<b>87 086</b>	<b>24%</b>	<b>9,2%</b>

### 2.2.1- FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement émises se sont établies à 53 MMDH, dont 27,6 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 0,4%. Les dépenses de matériel ont augmenté de 3,4% (13,4 MMDH contre 13 MMDH) et les charges communes de 26,9% (9,2 MMDH contre 7,2 MMDH) suite à la hausse de 36,8% des émissions de la compensation.

La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a connu une hausse de 92,1% en raison de l'augmentation des remboursements de la TVA (2.620 MDH contre 1.272 MDH).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2018	LF 2019	2019	Réalisé	Variation
<b>Personnel</b>	27 522	112 159	27 622	25%	0,4%
<b>Matériel</b>	13 001	45 130	13 440	30%	3,4%
<b>Charges communes</b>	7 236	44 095	9 185	21%	26,9%
dont compensation	2 522	18 370	3 451	19%	36,8%
<b>Dépenses imprévues</b>		3 700			
<b>Remb, dégr, rest fiscaux</b>	1 426	10 534	2 738	26%	92,1%
<b>TOTAL</b>	<b>49 185</b>	<b>215 618</b>	<b>52 985</b>	<b>25%</b>	<b>7,7%</b>

Le montant des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux imputé au budget général a augmenté de 92,1% en raison notamment de la hausse des remboursements de la TVA intérieure de 1.345 MDH et de la baisse de 44 MDH des restitutions de l'IS, étant précisé que les demandes de remboursement de la TVA et de restitution de l'IS avaient atteint respectivement 33,2 MMDH et 3,9 MMDH à fin décembre 2017.

#### Dépenses de personnel

Les salaires servis par la TGR à fin mars 2019 se sont établis à 27,6 MMDH contre 27,5 MMDH, en augmentation de 0,4% par rapport à leur niveau de fin mars 2018 ou +100 MDH. Les salaires servis par la DDP ont été de 23 MMDH, en hausse de 0,3%, en raison de l'augmentation de la masse salariale structurelle de 1,1% et de la baisse des rappels de 20,7% (659 MDH contre 831 MDH).

#### Autres biens et services

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 19,2 MMDH, en hausse de 8,2% ou +1,5 MMDH. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de la Caisse Marocaine des Retraites (2,9 MMDH contre 2,7 MMDH), des divers établissements et entreprises publics (6,7 MMDH contre 6,3 MMDH) et des comptes spéciaux du Trésor (1,2 MMDH contre 731 MDH).

<sup>4</sup> Dette dont la maturité est égale ou supérieure à 5 ans

### Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette ont été de 5.617 MDH à fin mars 2019 contre 5.799 MDH à fin mars 2018, en baisse de 3,1% ou -182 MDH. Cette diminution s'explique par le recul des charges en intérêts de la dette intérieure de 5,1% (5 MMDH contre 5,3 MMDH) et par la hausse de 18,6% de celles de la dette extérieure (580 MDH contre 489 MDH).

### Compensation

A fin mars 2019, les émissions au titre des dépenses de la compensation ont été de 3.451 MDH contre 2.522 MDH à fin mars 2018, en hausse de 36,8% ou +929 MDH.

### Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux ont été de 2.738 MDH contre 1.426 MDH, en augmentation de 92,1% ou +1,3 MMDH. Cette hausse s'explique en grande partie par l'accroissement des remboursements, dégrèvements et restitutions au titre de la fiscalité domestique (2.726 MDH contre 1.418 MDH) en raison de la hausse des remboursements de la TVA (2.617 MDH contre 1.272 MDH).

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux					
	2018	LF 2019	2019	Réalisé	Variation
<b>1- Fiscalité domestique</b>	<b>1 418</b>	<b>9 814</b>	<b>2 726</b>	27,8%	92,2%
Impôt sur les sociétés	106	495	62	12,5%	-41,5%
Impôt sur le revenu	15	99	15	15,2%	
TVA intérieure	1 272	9 100	2 617	28,8%	105,7%
Majorations de retard	25	100	32	32,0%	28,0%
Droits d'enreg. et timbre	0	10	0	0,0%	
Autres	0	10	0	0,0%	
<b>2- Fiscalité douanière</b>	<b>8</b>	<b>720</b>	<b>12</b>	1,7%	60,7%
Droits d'importation	1	160	6	3,8%	
TIC prod. énergétiques	7	263	3	1,0%	-58,4%
TIC tabacs manufacturés	0	55	0	0,0%	
Autres TIC	0	28	0	0,6%	
TVA à l'importation	0	187	3	1,6%	
Autres	0	27	0	0,4%	
<b>TOTAL</b>	<b>1 426</b>	<b>10 534</b>	<b>2 738</b>	<b>26,0%</b>	<b>92,1%</b>

### SOLDE ORDINAIRE

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin mars 2019 a été positif de 4,9 MMDH contre un solde ordinaire positif de 1,8 MMDH un an auparavant.

#### 2.2.2- INVESTISSEMENT

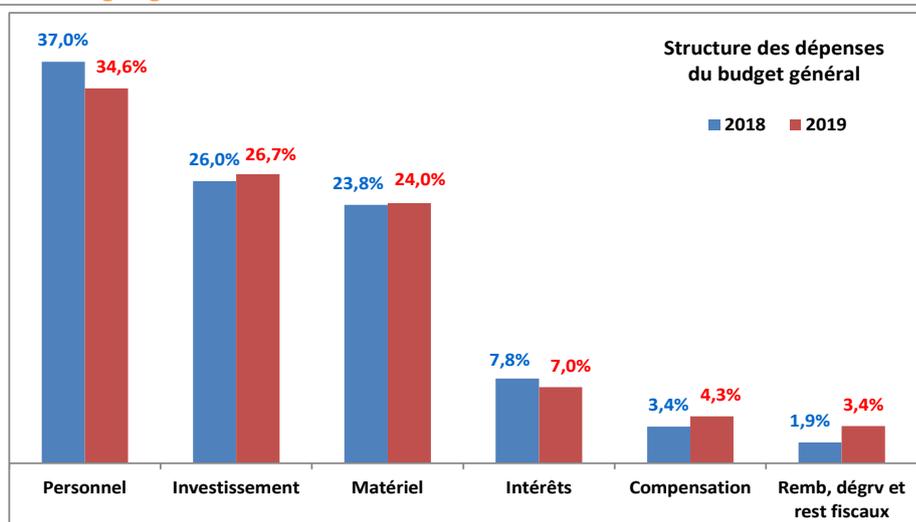
Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 21,3 MMDH à fin mars 2019 contre 19,3 MMDH un an auparavant, en hausse de 10,2% ou +2 MMDH, suite à l'accroissement des charges communes de 22,3% et à la baisse des dépenses des ministères de 3,4%.

Les dépenses d'investissement tiennent compte du versement aux comptes spéciaux du Trésor d'un montant de 11,4 MMDH contre 9,6 MMDH à fin mars 2018.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2018	LF 2019	2019	Réalisé	Var%
<b>Investissement total :</b>	<b>19 341</b>	<b>73 373</b>	<b>21 310</b>	<b>29%</b>	<b>10,2%</b>
<b>1- Ministères</b>	<b>9 120</b>	<b>52 953</b>	<b>8 814</b>	17%	-3,4%
<b>2- Charges communes :</b>	<b>10 221</b>	<b>20 420</b>	<b>12 496</b>	61%	22,3%
- Concours divers	9 594	16 175	11 365	70%	18,5%
- Ristournes d'intérêts	5	225	0	0%	
- Autres	622	4 020	1 131	28%	81,8%

### Structure des dépenses émises au titre du budget général

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin mars 2018 et fin mars 2019 fait ressortir une hausse de la part des dépenses d'investissement, des dépenses de matériel, des émissions de la compensation et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de personnel et des intérêts de la dette.



### 3- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 28,4 MMDH. Ces recettes tiennent compte des transferts reçus des charges communes du budget général d'investissement pour 11,4 MMDH contre 9,6 MMDH à fin mars 2018.

Les dépenses émises ont été de 15,9 MMDH. Elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 1,1 MMDH.

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 12,5 MMDH.

	RECETTES			DEPENSES			Solde 2019
	2018	LF 2019	2019	2018	LF 2019	2019	
<b>C.A.S</b>	14 607	74 115	15 788	12 065	71 910	12 757	3 031
TVA des Coll.Terr.	6 442	29 999	6 798	7 116	29 999	7 946	-1 148
Part régions (IS, IR, ..)	1 465	7 612	1 387	1 654	7 612	1 099	288
I.N.D.H	2	3 100	922	123	3 100	38	884
Soutien prix. prd.alim.	62	600	10	0	600	0	10
F.S. Routier	526	2 700	103	0	2 700	4	99
F.D. Agricole	1 164	3 300	1 543	1 219	3 300	882	661
Remploi domanial	330	1 040	494	125	1 040	196	298
Lutte contre chômage	545	1 500	554	299	1 500	305	249
Dons des pays du CCG	164	2 000	11	26	0	55	-44
Appui Cohés. Social	108	3 000	277	830	3 000	694	-417
F.S. Habitat	179	2 000	195	0	2 000	0	195
Dévelop. Sport	742	800	438	52	800	263	175
Autres CAS	2 878	16 464	3 056	621	16 259	1 275	1 781
<b>C. Dép. Dotation(*)</b>	11 913	10 801	12 580	6 794	10 801	3 135	9 445
<b>Autres C.S.T</b>	4	166	12	139	1 687	12	0
<b>TOTAL</b>	<b>26 524</b>	<b>85 082</b>	<b>28 380</b>	<b>18 998</b>	<b>84 398</b>	<b>15 904</b>	<b>12 476</b>

Les dépenses des CST tiennent compte des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

(\*) Comptes de dépenses sur dotation

### 4- SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

A fin mars 2019, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 463 MDH contre 360 MDH à fin mars 2018, en hausse de 28,6%.

Les dépenses émises ont été de 117 MDH contre 130 MDH, en baisse de 10%.

	Services de l'Etat gérés de manière autonome				
	2018	LF 2019	2019	Réalisé	Variation
<b>Exploitation :</b>	<b>191</b>	<b>0</b>	<b>333</b>		<b>74,3%</b>
Recettes	314	2 015	413	20%	31,5%
Dépenses	123	2 015	80	4%	-35,0%
<b>Equipement :</b>	<b>39</b>	<b>0</b>	<b>13</b>		<b>-66,7%</b>
Recettes	46	796	50	6%	8,7%
Dépenses	7	796	37	5%	

### TAUX DE REALISATION DES PREVISIONS

A fin mars 2019, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 25,2% des prévisions, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 24,1% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 29%.

<b>Réalisation des prévisions de la loi de finances 2019 en MDH</b>				
	<b>LF 2019</b>	<b>Mars 2019</b>	<b>Taux de réalisation</b>	<b>Restes à réaliser</b>
<b>1- RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>252 223</b>	<b>63 505</b>	<b>25,2%</b>	<b>188 718</b>
<b>1.1- Recettes fiscales :</b>	<b>230 646</b>	<b>59 649</b>	<b>25,9%</b>	<b>170 997</b>
<i>Impôts directs</i>	103 378	28 773	27,8%	74 605
<i>Impôt sur les sociétés</i>	52 456	14 904	28,4%	37 552
<i>Impôt sur le revenu</i>	44 701	11 490	25,7%	33 211
<i>Impôts indirects</i>	99 488	23 095	23,2%	76 393
<i>TVA à l'intérieur</i>	29 133	7 400	25,4%	21 733
<i>TVA à l'importation</i>	40 864	8 462	20,7%	32 402
<i>Taxes intérieures de consommation</i>	29 491	7 233	24,5%	22 258
<i>Droits de douane</i>	9 744	2 101	21,6%	7 643
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	18 036	5 680	31,5%	12 356
<b>1.2- Recettes non fiscales :</b>	<b>21 577</b>	<b>3 856</b>	<b>17,9%</b>	<b>17 721</b>
<i>Monopole et participations</i>	11 450	851	7,4%	10 599
<i>Domaine</i>	355	76	21,4%	279
<i>Autres recettes</i>	9 772	2 929	30,0%	6 843
<b>2- DEPENSES ORDINAIRES</b>	<b>243 649</b>	<b>58 602</b>	<b>24,1%</b>	<b>185 047</b>
<b>2.1- Biens et services :</b>	<b>186 714</b>	<b>46 796</b>	<b>25,1%</b>	<b>139 918</b>
<i>Personnel</i>	112 159	27 622	24,6%	84 537
<i>Autres biens et services</i>	74 555	19 174	25,7%	55 381
<b>2.2- Intérêts de la dette :</b>	<b>28 031</b>	<b>5 617</b>	<b>20,0%</b>	<b>22 414</b>
<i>Intérieure</i>	24 175	5 037	20,8%	19 138
<i>Extérieure</i>	3 856	580	15,0%	3 276
<b>2.3- Compensation</b>	<b>18 370</b>	<b>3 451</b>	<b>18,8%</b>	<b>14 919</b>
<b>2.4- Rembours, dégrèvements et restitutions fiscales</b>	<b>10 534</b>	<b>2 738</b>	<b>26,0%</b>	<b>7 796</b>
<b>3- INVESTISSEMENT</b>	<b>73 373</b>	<b>21 310</b>	<b>29,0%</b>	<b>52 063</b>

### **DEFICIT / EXCEDENT DU TRESOR**

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 3,6 MMDH à fin mars 2019, contre un déficit budgétaire de 9,8 MMDH un an auparavant.

### **ORDRES DE PAIEMENT EN INSTANCE DE VISA ET DE REGLEMENT**

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 781 MDH à fin mars 2019 contre 6,8 MMDH à fin décembre 2018, soit une diminution de 6 MMDH.

### **5- FINANCEMENT**

Compte tenu d'un besoin de financement de 9,6 MMDH contre un besoin de financement de 16,5 MMDH à fin mars 2018 et d'un flux net négatif de 1,8 MMDH du financement extérieur contre un flux net négatif de 2,7 MMDH un an auparavant, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 11,4 MMDH contre 19,2 MMDH à fin mars 2018.

#### **FINANCEMENT EXTERIEUR**

A fin mars 2019, le financement extérieur a été négatif de 1,8 MMDH. Les remboursements du principal de la dette extérieure ont atteint 2,8 MMDH et les tirages ont été de 1,1 MMDH, dont 661 MDH auprès de la BAD et 344 auprès de la BIRD.

## FINANCEMENT INTERIEUR

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 9,2 MMDH contre 11,8 MMDH un an auparavant;
- de la baisse des dépôts au Trésor de 2,3 MMDH contre une hausse de 1 MMDH à fin mars 2018 ;
- et de la reconstitution des disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib pour 989 MDH contre 127 MDH à fin mars 2018.

### Dépôts au Trésor

Les dépôts au Trésor ont été de 70,5 MMDH à fin mars 2019 contre 72,8 MMDH à fin décembre 2018, en diminution de 2,3 MMDH.

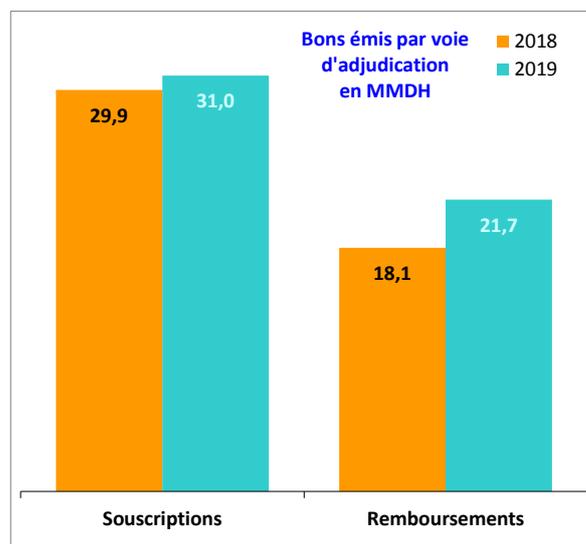
### Disponibilités du Trésor

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 2,2 MMDH contre 1,2 MMDH en début d'exercice, compte tenu de placements pour 2,4 MMDH effectués en mars 2019 et dont le remboursement n'intervient qu'en avril.

### Dettes intérieure

S'élevant à 558 MMDH, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 1,7% par rapport à son niveau à fin décembre 2018. Ceci s'explique par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 9,2 MMDH, résultant de souscriptions pour 31 MMDH et de remboursements pour 21,7 MMDH contre un recours pour un montant net de 11,8 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 29,9 MMDH et de remboursements pour 18,1 MMDH.

Encours de la dette intérieure					
	2018	Souscrip.	Rembour.	2019	Var %
<b>Adjudications</b>	<b>546 205</b>	<b>30 952</b>	<b>21 719</b>	<b>555 437</b>	<b>1,7%</b>
52 semaines	20 097,2	1 996,6	6 222,5	15 871	
2 ans	62 390,9	3 912,5	9 836,5	56 467	
5 ans	145 465,8	7 912,8	350,9	153 028	
10 ans	116 124,8	5 691,1	1 402,8	120 413	
15 ans	125 087,0	9 521,1	3 906,7	130 701	
20 ans	57 081,6	1 917,7	0,0	58 999	
30 ans	19 957,6	0,0	0,0	19 958	
<b>Autres</b>	<b>2 753</b>	<b>818</b>	<b>979</b>	<b>2 592</b>	<b>-5,8%</b>
<b>Total</b>	<b>548 958</b>	<b>31 770</b>	<b>22 698</b>	<b>558 029</b>	<b>1,7%</b>



### Opérations de la gestion active de la dette intérieure

A fin mars 2019 et dans le cadre de la gestion active de la dette intérieure, le Trésor a procédé à des opérations d'échange de bons, en vue de réajuster le profil de la dette.

Ces opérations ont porté sur un montant global de 9,3 MMDH.

Maturités	Echanges	
	Remboursés	Emis
2 ans	7 055,6	
5 ans	350,9	3 777,2
10 ans	1 402,8	
15 ans	514,7	4 506,6
20 ans		932,0
<b>Total</b>	<b>9 324,0</b>	<b>9 215,8</b>